

cole en même temps que son bien-être matériel. Pour atteindre sûrement ce double but, elle devra s'adresser à tous avec une égale confiance, sans craindre de froisser aucune opinion politique. Pour cela, elle a besoin de se tenir constamment en dehors des partis qui divisent notre société. Son intérêt propre comme l'intérêt de la cause qu'elle défend, lui en fait un devoir. Ce devoir, le comité le comprend.

La colonisation tient de trop près à l'agriculture pour que la *Gazette* n'ait pas à s'en occuper de temps en temps.

La *Gazette* se publie sous le patronage de l'École d'agriculture de Ste. Anne. Le public y verra une garantie de plus de bonne direction autant que des bons enseignements qu'elle peut donner.

La *Gazette des Campagnes* n'est pas une œuvre individuelle. C'est une œuvre collective à laquelle plusieurs hommes dévoués veulent bien prendre part gratuitement, dans l'unique but de rendre service. M. Firmin H. Proulx, le propriétaire-gérant, est seul responsable. C'est à lui seul que toutes les correspondances, lettres et réclamations devront être adressées.

Malgré la situation encore bien précaire de la *Gazette*, nous osons entreprendre de la publier toutes les semaines, au lieu de tous les quinze jours, comme ci-devant. C'est peut-être une témérité. Mais voici ce qui la justifie : L'abonnement sera d'une piastre au lieu de trois chelins et dix-huit sous. Il devra être payé d'avance. C'est une condition rigoureuse. Nous y tiendrons. Le propriétaire a de plus l'assurance de contrats d'impression ou de publication d'annonces. Si ces espérances se réalisent, comme il y a tout lieu de l'espérer, la *Gazette* fera son chemin.

Chaque numéro sera de huit pages, y compris deux pages d'annonces. Les abonnés auront donc tous les mois 32 pages au lieu de 24. La *Gazette* devra paraître tous les jours, afin de pouvoir arriver à destination le dimanche.

Mais la publication ne commencera régulièrement que le 1er mai prochain. Le présent numéro est envoyé comme spécimen à tous les anciens abonnés, avec instante prière de nous le renvoyer immédiatement avec ce mot refusé, dans le cas où ils ne voudraient plus recevoir la *Gazette des Campagnes*. Le 15 avril prochain, nous donnerons un numéro plus considérable que celui-ci par compensation, de manière que les deux numéros d'avril fournissent à peu près autant de matière que les quatre numéros réglementaires.

Il nous a paru prudent d'attendre le retour du numéro-spécimen pour connaître au moins approximativement le nombre des abonnés. Nous ne voulons pas exposer le propriétaire aux frais inutiles d'un tirage trop élevé. Nous osons compter sur l'indulgence des abonnés. Dans une entreprise commencée dans les circonstances où nous nous trouvons, la prudence conseille de ne pas aller trop vite.

L'abonnement date du 1er avril, ou du 1er juillet, ou du 1er novembre, ou du 1er février. Nous croyons que cela favorisera les abonnés. Dans tous les cas on ne pourra pas s'abonner pour moins d'un an.

Nous voudrions avoir, dans toutes les principales localités, des agents zélés et ponctuels, ayant à cœur le succès de notre œuvre, s'identifiant avec elle comme nous-même, si c'était possible. Nous en comptons déjà plusieurs qui nous ont rendu d'importants services. Mais il en faudrait encore pour accommoder les abonnés éloignés des centres de population. Nous accepterons donc avec reconnaissance les offres de services qui nous seront faites dans ce but. Chaque agence devrait avoir au moins dix abonnés. Aussitôt que notre liste sera complétée, nous donnerons le nom des agents. En attendant, nous pourrions dire que nous comptons sur les bons services des Messieurs

J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal; A. Kérouack, libraire à St. Hyacinthe; Garant & Trudel, libraires à Québec.

Le présent numéro ne contient ni *causerie agricole*, ni *feuilleton*. L'adresse qu'on vient de lire, et la revue des événements les plus remarquables qui se sont passés depuis cinq mois, occupent forcément trop d'espace pour qu'il ait été possible de suivre le programme à la lettre. On voudra bien nous excuser pour cette fois.

REVUE DE LA QUINZAINE

Nous sommes aujourd'hui forcé de faire mentir un peu le titre de *Revue de la Quinzaine*, car, en faveur de ceux qui tiennent à avoir au complet la série des numéros de la *Gazette des Campagnes*, dont la publication a été forcément interrompue, nous croyons devoir dire un mot des principaux événements qui ont eu lieu depuis cette interruption.

Parlons d'abord de ce qui s'est passé de plus important au Canada. Le Parlement fédéral, convoqué le 5 novembre 1867, a terminé la première partie de sa première session le 21 décembre, et Son Excellence le Gouverneur-Général a ajourné les Chambres au 12 mars 1868. Tout le monde s'est plu à reconnaître que la dignité et la bonne harmonie ont présidé aux débats des Chambres, et l'on se flatte que de si beaux commencements ne seront pas un fait isolé dans notre histoire parlementaire, qu'ils porteront leurs fruits, et exerceront une salutaire influence sur les sessions à venir. Entr' autres mesures qu'a sanctionnées Son Excellence, on peut signaler l'acte concernant la construction du chemin de fer intercolonial, celui qui impose des droits de douane avec le tarif des droits payables en vertu de cet acte, et celui enfin qui règle le service postal.

Le Parlement fédéral a repris ses travaux législatifs, il y a une quinzaine de jours. M. Rose a présenté aux Chambres un projet de loi relatif au cours de l'argent, et l'on attend avec impatience un projet d'organisation militaire que doit leur soumettre en peu le Ministre de la guerre. M. Flemming a été chargé de diriger une nouvelle exploration, embrassant en tout ou en partie les lignes déjà explorées pour la confection du chemin de fer intercolonial. On pense qu'il pourra présenter son rapport aux Chambres avant leur prorogation. Des tracés qui existent, le tracé Robinson est celui qu'on affectionne le plus généralement et qu'on espère voir adopté. Cependant une résolution demandant l'adoption du tracé central a été adoptée sur une division de 25 contre 11, par la Chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick.

La Nouvelle-Ecosse, entraînée par M. Howe, veut à tout prix briser le pacte fédéral en ce qui la concerne; elle travaille même actuellement à obtenir du Gouvernement Impérial l'annulation de ce pacte. M. Tupper, chef unioniste de la Nouvelle-Ecosse, a été chargé par le Gouvernement de passer en Angleterre avec la mission, non pas de combattre M. Howe et de soutenir la cause des unionistes de cette province, mais de tenir régulièrement le Cabinet canadien au courant des démarches de la légation néo-écossaise.

Six jours après la clôture de la première partie de cette session, s'ouvrirait à Québec le Parlement local, dont la première session s'est close le 24 février dernier. A ce que disent les grands journaux, tout s'est passé à merveille pendant cette session: dignité, bonne entente, courtoisie, cordialité, travaux utiles et sérieux, tels en ont été le caractère et les résultats